

AUDIENCE DE PRESENTATION

Béatrice RIVAIL, Première Présidente de la Cour
d'Appel d'AGEN

Monsieur le préfet,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le maire d'Agen,

Madame la première présidente de la cour d'appel de Toulouse et Monsieur le procureur général près ladite cour, chère Chantal, Cher Nicolas,

Monsieur le premier président de la cour d'appel de Rennes,

Monsieur l'inspecteur général de la justice,

Mesdames et Messieurs les présidents et procureurs de la République des tribunaux judiciaires d'Agen, de Cahors et d'Auch,

Messieurs les bâtonniers et vice bâtonnière du ressort de la cour d'appel d'Agen,

Mesdames et Messieurs les directeurs interdépartementaux de la police nationale, du Lot-et-Garonne, du Lot et du Gers,

Messieurs les colonels, commandant des groupements de gendarmerie du Lot-et-Garonne, du Lot et du Gers,

Mesdames et Messieurs les chefs de service et d'unité de la police nationale et de la gendarmerie nationale,

Mesdames et Messieurs les présidents des tribunaux de commerce et conseil de prud'hommes du ressort de la cour d'appel d'Agen,

Madame la directrice de l'ENAP, mesdames et messieurs les directeurs des établissements pénitentiaires et des services pénitentiaires d'insertion et de probation,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles militaires et religieuses, en vos grades et qualités,

Je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre présence à cette audience d'installation qui témoigne de l'attachement des autorités politiques et administratives pour la cour d'appel d'Agen.

Pour beaucoup d'entre vous aussi votre présence est le signe de l'estime et de l'amitié que vous portez à notre nouvelle première présidente, Madame Béatrice Rivail.

L'installation d'une nouvelle première présidente est un événement majeur dans la vie judiciaire d'une cour d'appel. Avec mon arrivée, il y a quelques mois, c'est donc une page qui se tourne et un nouveau chapitre qui s'ouvre pour la gouvernance de cette cour, ô combien attachante, à taille humaine, où il est encore possible de rendre une justice de qualité, proche de nos concitoyens.

Cette cour est fortement implantée sur son territoire couvrant trois départements, le Lot, le Lot-et-Garonne et le Gers, elle est un élément crucial de l'identité de la moyenne Garonne couvrant l'Agenais et le bas Quercy, entre les mouvances bordelaises et toulousaines. Ce territoire regroupe un ensemble de villes moyennes partageant des affinités, des intérêts commerciaux et des caractéristiques communes. Le ressort de la cour d'appel d'Agen n'est pas seulement un territoire de justice, il est le symbole d'une unité.

Symbole d'unité territoriale, mais aussi, dans le même temps exemple de complexité administrative, dont notre pays a le secret, puisque le ressort de la cour présente la particularité de s'étendre sur deux régions administratives. Ainsi l'arrondissement judiciaire d'Agen se situe-t-il sur le territoire de la région nouvelle Aquitaine, alors que les arrondissements judiciaires de Cahors et d'Auch sont sur le territoire de la région Occitanie.

Cette originalité constitue une difficulté dans la coordination de la participation de l'institution judiciaire aux politiques publiques sur le ressort de la cour. Toute initiative sur une thématique particulière impose des prises de contact multipliées par deux, que ce soit avec des services déconcentrés de l'État, l'administration pénitentiaire ou la protection judiciaire de la jeunesse ou les commandements régionaux de la gendarmerie ou de la police nationale.

Ceci renforce d'ailleurs le rôle de coordination, de lisibilité et de cohérence de l'action des chefs de Cour.

Madame la première présidente vous succédez à Stéphane Brossard, qui a présidé aux destinées de cette cour pendant sept ans, et qui a rejoint récemment, la tête de la cour d'appel de Metz, comme premier président. Lors de la cérémonie conviviale de son départ, au mois de juillet dernier, nous avons eu l'occasion de lui rendre hommage, pour l'action remarquable qu'il a menée ici. C'est un magistrat qui a incontestablement marqué de son empreinte la vie et si j'ose dire l'histoire de notre cour d'appel. Homme de dialogue, attentif aux autres, c'est un magistrat de grande envergure qui a œuvré pour la modernisation des juridictions du ressort, que ce soit dans le développement des nouvelles technologies, les projets immobiliers et la mise en œuvre d'une politique

de Cour dynamique pour la prévention des risques psycho sociaux en faveur des magistrats et des fonctionnaires.

Mais l'estime et la considération que nous portons à Stéphane Brossard, n'atténuent en rien, Madame la première présidente, celles que vous prête l'excellente réputation qui vous précède ainsi que la richesse de votre parcours de magistrat, lesquelles consacrent, sans discussion, la légitimité du choix du Conseil Supérieur de la Magistrature qui vous a nommée à ses hautes fonctions de première présidente de la cour d'appel d'Agen.

Madame la première présidente, vous avez commencé votre carrière, et cela mérite d'être souligné, par des fonctions de substitut du procureur de la République au tribunal judiciaire de Montluçon, ce qui est une belle illustration de l'unité du corps des magistrats, unité que rappelle sans cesse le Conseil Constitutionnel : « l'institution judiciaire, gardienne des libertés individuelles, est composée des magistrats du siège et du parquet ».

Puis vous avez poursuivi votre carrière, cette fois, dans des fonctions de magistrat du siège, comme juge et vice-président de tribunaux de proximité à Vienne et Bourg-en-Bresse, justice de proximité, selon la terminologie actuelle, qu'on appelait autrefois le tribunal d'instance, mais qui illustre, quelle que soit le vocable utilisé, votre attachement à une justice de protection, à l'écoute des plus faibles pour traiter les contentieux de la vie quotidienne. Vous avez ensuite exercé des fonctions de vice-présidente dans les tribunaux judiciaires de Vienne et de Lyon, puis, en 2017, date importante, vous prenez vos premières fonctions de chef de juridiction, avec la présidence du tribunal judiciaire de Privas.

En 2021, vous êtes nommée présidente du tribunal judiciaire de Rennes, très importante juridiction de l'ouest de la France, connaissant une activité très soutenue tant en matière civile que pénale, juridiction aussi complexe car il s'agit là d'administrer une communauté humaine de 78 magistrats et de 180 fonctionnaires et de gérer au quotidien une multitude de difficultés. En vous confiant une telle responsabilité, le Conseil Supérieur de la Magistrature a pris la mesure de vos qualités humaines et professionnelles. Ce n'est pas à n'importe qui que l'on confie la présidence d'une telle juridiction, poste que vous allez occuper jusqu'au 1^{er} septembre dernier.

Vous êtes donc une magistrate qui accède aux plus hautes fonctions judiciaires, après avoir accompli une carrière de magistrat de terrain, vous confrontant aux problèmes quotidiens des juridictions, au contact permanent des magistrats et des fonctionnaires de justice et au plus près de nos concitoyens, au nom desquels nous rendons la justice.

C'est dire la chance de notre cour d'appel d'Agen, d'accueillir une telle magistrate pour présider maintenant à sa destinée.

Et ce plaisir que j'ai aujourd'hui à vous accueillir, n'est nullement un propos convenu ou de circonstances, puisque j'ai pu constater avec bonheur que nos premières semaines de travail en commun pour administrer et diriger notre Cour juridiction,

mais aussi notre Cour région, ont été marquées, d'emblée, par une relation de confiance, une qualité d'écoute et de dialogue, je dirai même une concorde, qui augurent d'une dyarchie harmonieuse et d'une unicité de vue sur les grands sujets qui vont occuper notre quotidien.

C'est que la tâche qui nous attend n'est pas mince.

Il nous faudra tout d'abord administrer une collectivité de 79 magistrats et 248 fonctionnaires de justice et contractuels répartis entre la Cour d'Appel, les tribunaux judiciaires d'Agen, d'Auch et de Cahors, les tribunaux de proximité de Figeac, Condom, Marmande et Villeneuve sur Lot, les conseils de prud'hommes de Marmande, Cahors, Agen et Auch, le tout en étant attentifs à la qualité de vie au travail, sans jamais perdre de vue que l'institution judiciaire est aussi un service public, dont la qualité doit être assurée à nos concitoyens, condition indispensable pour mériter leur confiance, avec comme objectif prioritaire, selon moi, de rendre une justice dans des délais raisonnables.

Il nous faudra également gérer un budget de fonctionnement d'un montant de 4 millions d'euros environ pour faire fonctionner et administrer les juridictions du ressort.

Le premier président de la cour d'appel et le procureur général assurent conjointement l'administration des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel, ils sont institués conjointement ordonnateurs secondaires des dépenses et des recettes des juridictions de leur ressort relatives au personnel, au fonctionnement et aux investissements. Au-delà, ils doivent déterminer les orientations stratégiques du ressort, les priorités d'activité et l'adaptation de ces orientations aux politiques publiques, ainsi que d'arrêter les projets de juridiction.

Nous pourrons compter sur le soutien des chefs de la Cour d'Appel de Toulouse, responsables du budget opérationnel de programme, dont dépend la cour d'appel d'Agen, que je remercie de leur présence aujourd'hui et de l'écoute bienveillante qu'ils réservent toujours à nos besoins et à nos demandes.

Ces excellentes relations au sein de ce que l'on appelle le « BOP SUD » sont le résultat d'un dialogue constructif dans nos comités de pilotage stratégique, initié par les chefs de la cour d'appel de Toulouse, et la qualité des relations avec les chefs des autres cours d'appels de Nîmes et de Montpellier.

Dans notre tâche d'administration de la cour, qui englobe la gestion des ressources humaines, l'action administrative, la gestion budgétaire et la conduite de projets immobiliers, nous serons épaulés par un service administratif régional compétent qui nous apporte une aide précieuse et dont je remercie ici la directrice, Madame Violard, et ses adjointes.

La Cour d'appel d'Agen se distingue par de grandes réussites, qu'il nous faudra poursuivre et mener à terme :

Note cour s'est résolument engagée dans le plan de transformation numérique du ministère de la justice. La cour d'appel d'Agen, en effet, a été une des premières cours d'appel à avoir elle-même intégré le programme de la procédure pénale numérique. Le tribunal judiciaire d'Agen a été fer de lance de cette évolution dès 2021, puisque toutes les procédures pénales, sont désormais transmises par les services de police et de gendarmerie par la voie numérique, de telle sorte qu'il n'y a plus aujourd'hui devant les juridictions pénales et la cour d'appel de « dossier papier ». Les déploiements de la procédure pénale numérique se poursuivent à Auch et à Cahors et il nous appartiendra, Madame la première présidente, de veiller à ce que ce processus soit mené à son terme dans le courant de l'année 2026.

Il en sera de même pour le programme PORTALIS de dématérialisation de la justice civile

Grâce à sa taille humaine, la cour d'appel d'Agen est une des cours les plus performantes, avec des délais d'audience maîtrisés, tant en matière civile que pénale. Cette situation est très satisfaisante, avec toutefois une inquiétude que je vois pointer à l'horizon, avec la hausse des affaires criminelles, problème majeur aujourd'hui de la justice française, qui touche toutes les cours, avec la nécessité à terme, je le crains, d'augmenter les sessions de cour d'assises et de cours criminelles départementales dans les trois départements du ressort.

Je signale aussi, l'attention portée aux conditions de travail des magistrats et des fonctionnaires avec le fonctionnement de la cellule de prévention des risques psychosociaux, que nous avons réunie hier, qui permet de détecter et d'apporter une réponse concrète aux situations individuelles ou collectives touchant la santé au travail.

Nous réunirons prochainement le Comité Social d'Administration, instance de dialogue social qui réunit tous les corps de métiers de la cour pour réfléchir et promouvoir des actions dans le domaine de la qualité de vie au travail.

Il nous appartiendra, Madame première présidente d'apporter notre pierre à l'édifice et si possible, modestement, de marquer de notre empreinte cette cour par la réalisation de projets immobiliers : je pense en premier lieu aux bâtiments annexes des tribunaux judiciaires de Cahors et Auch qu'il va falloir aménager, pour accueillir les nouveaux magistrats et fonctionnaires, promis par la chancellerie à l'horizon 2027.

Il nous faudra conduire un projet plus complexe et ambitieux, mais indispensable, qui est le relogement dans de nouveaux locaux du tribunal de proximité de Villeneuve-sur-Lot.

Il nous faudra enfin poursuivre l'adaptation de tous nos bâtiments de justice aux normes environnementales et aux économies d'énergie.

Ce sont là quelques pistes d'action mais il y en a beaucoup d'autres.

Vous avez, comme il se doit, commencé vos visites dans le ressort en allant à la rencontre des magistrats et fonctionnaires des juridictions.

Par l'expérience que vous avez acquise, vous savez, nous savons, qu'un des principaux sujets que nous aurons à traiter, c'est bien évidemment la gestion des ressources humaines. La richesse première de cette cour ce sont les femmes et les hommes qui servent le service public de la justice.

Dans notre action nous pourrons nous appuyer sur des chefs de juridiction, investis et dynamiques, qui relaye dans leurs arrondissements judiciaires les politiques de la cour et avec lesquels nous entretenons un dialogue de confiance.

Nous avons organisé cette semaine les dialogues de gestion avec les trois tribunaux judiciaires, et nous avons pu constater qu'il existe des situations de tensions en raison de l'inadéquation des moyens humains avec la charge de travail. Certains services sont en difficulté en raison de postes vacants ou d'arrêts maladie. Pour autant la justice fonctionne grâce au dévouement des magistrats de cette cour que je tiens à saluer et à remercier.

Qu'ils sachent en tout cas, que leur situation nous est connue, qu'elle nous préoccupe et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir les chefs de juridiction et tenter d'apporter des solutions à leurs difficultés.

On ne dit pas assez, ce que le service public de la justice doit aux fonctionnaires des greffes. Ils accomplissent une tâche, souvent méconnue, mais qui est vitale pour le fonctionnement de l'institution judiciaire.

Nous savons, et nous en parlons tous les jours, le niveau de leur engagement professionnel, qui mérite d'autant plus d'être souligné, que dans des petites juridictions, un poste de greffier vacant est un important facteur de désorganisation et entraîne, automatiquement, une charge de travail supplémentaire pour l'ensemble du greffe.

Le fait que nous ayons pris hier, la décision de déléguer en urgence un greffier placé, qui était affecté à la cour d'appel, pour le positionner en renfort du greffe pénal du tribunal judiciaire d'Auch en difficulté, illustre l'attention que nous portons au travail du greffe et notre volonté de soulager, chaque fois que cela sera possible, le travail des juridictions.

Je parlais au début de mon propos de l'unicité de ce territoire de la cour d'appel d'Agen, de son ancrage territorial fort, mais c'est aussi une culture d'ouverture, d'échange et de dialogue constructifs, sans doute héritage du passage du bon roi Henri du côté de Nérac, que l'on retrouve dans la relation avec l'ensemble de nos partenaires et interlocuteurs, qu'il s'agisse des autorités administratives, des bâtonniers de notre ressort dont je salue la présence et avec lesquels la cour entretient d'excellentes

relations, sans oublier les professions réglementées, les officiers publics ministériels et les juridictions commerciales et prud'homales.

Voilà Madame première présidente, rapidement décrits, quelques-uns des défis, exaltants, qu'il nous faudra relever, pour servir l'institution judiciaire et nos concitoyens.

Je vous souhaite, avec beaucoup de plaisir, la bienvenue dans cette Cour qui est désormais la vôtre.

Madame la présidente, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise, faire donner lecture par Monsieur le directeur de greffe, du décret de nomination de Madame la présidente Rivail, me donner acte de mes réquisitions, et dire que du tout il sera dressé procès-verbal, conformément à la loi.

Pierre SENNES

Procureur général